

Lettre Paritaire

Les partenaires sociaux signataires de l'avenant du 15 décembre 2008 modifiant l'accord national interprofessionnel du 21 février 1968 sur l'indemnisation du chômage partiel demandent aux pouvoirs publics d'assouplir les dispositions du 1° l'article R 5122-8 du code du travail relatives aux conditions d'accès des salariés à temps partiel à l'allocation spécifique de chômage partiel, pour permettre la prise en charge de tous les salariés à temps partiel.

Fait à Paris, le 15 décembre 2008

Pour le MEDEF

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "B. Lasserre".

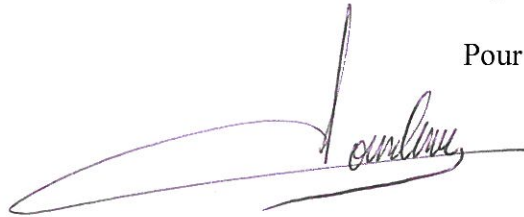
Pour la CFDT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "P. Lasserre".

Pour la CFE-CGC

A handwritten signature in black ink, appearing to read "P. Lasserre".

Pour la CFTC

A handwritten signature in black ink, appearing to read "P. Lasserre".

Pour la CGT-FO

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "P. Lasserre".